

Akt Małżeństwa – 874
Comte Zamoyski
et
Princesse de Bourbon

L'an mil huit cent quatre-vingt cinq le dix-huit novembre et à deux heures du soir. Acte de mariage de André Przemyslave Stanislas Constantin Jean Vladislas Zdzislas Auguste comte Zamoyski, né à Varsovie, Pologne, le dix juillet mil huit cent cinquante-deux, propriétaire, domicilié à Varsovie, fils majeur de Stanislas comte Zamoyski, âgé de soixante-six ans, propriétaire, présent et consentant et de Eve Potocka comtesse Zamoyska, son épouse, âgée de cinquante-cinq ans, sans profession, consentante au mariage aux termes d'un acte sous seing privé, fait à Varsovie le premier novembre courant, dûment légalisé et enregistré, demeurant ensemble à Varsovie, d'une part,

et de Maria Carolina Giuseppina Ferdinanda Annunziata Gioacchina Sabazia Isabella Francesca di Paola Antonia Princesse de Bourbon, née à Naples, Italie, le vingt mars mil huit cent cinquante-six, sans profession, domiciliée à Paris rue Montaigne 11, chez ses père et mère, fille majeure de Francesco di Paola comte de Trapani, Prince de Bourbon, âgé de cinquante-huit ans et de Maria Isabella de Toscane, comtesse de Trapani, son épouse, âgée de cinquante et un ans, propriétaire, présente et consentante, d'autre part.

Dressé par Nous, Jeremi Kastler, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier d'Académie, adjoint au Maire, Officier de l'Etat Civil du huitième arrondissement de Paris, qui avont procédé publiquement en la Mairie à la célébration du mariage dans la forme suivante: après avoir donné lecture aux parties: 1° de leurs actes de naissance, 2° du consentement susénoncé, 3° des actes de publications faites en cette mairie les dimanches huit et quinze novembre courant et à Varsovie les dimanches treize, vingt et vingt-sept octobre dernier (vingt-sept octobre, premier et huit novembre), sans opposition, toutes les pièces susmentionnées dûment paraphées, 4° du Chapitre VI du Livre 1-er du Code Civil – du mariage, sur les droits et les devoirs susceptibles de

ignorer, respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux, leurs pères et la mère de la future épouse, lesquels nous ont déclaré qu'il y a été fait un contrat de mariage le seize novembre courant, devant Me Savignat, Notaire à Paris qui en a délivré certificat à nous produit. Nous avons prononcé demande aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme et chacun d'eux ayant affirmativement et séparément, à haute voix, Nous avons prononcé au nom de la loi que: André Przemyslave Stanislas Constantin Jean Vladislas Zdzislas Auguste comte Zamoyski et Maria Carolina Giuseppina Ferdinanda Annunziata Gioacchina Sabazia Isabella Francesca di Paola Antonia Princesse de Bourbon, sont unis par le mariage, en présence de Ladislas Prince Czartoryski, propriétaire, cinquante-sept ans, rue Saint Louis, en Denis en l'Isle 2, Denis en l'Isles, Jean Compte Zamoyski, propriétaire, rue de Rivoli 228, trente six ans, cousin de l'époux, Alphonse Prince de Bourbon, comte de Caserta, propriétaire, quarante quatre ans, rue Montaigne 11, beau-frère et cousin de l'épouse et Alfred comte Dentice des Princes d'Autriche Prince de Frasson, propriétaire, cinquante sept ans, rue de Penthièvre 38, témoins, qui ont signé avec les époux, leurs pères, la mère de l'épouse et nous, après lecture.

(podpisy)

Comte André Przemysław Sarysz Zamoyski

Caroline de Boiurbon

Comte Stanisław Zamoyski

Jean Zamoyski

Isabelle de Lorraine Comtesse de Trapani